

<https://www.afpen.fr/COMMUNIQUE-DE-PRESSE.html>



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- Actualités -



Date de mise en ligne : jeudi 27 mai 2021

Copyright © AFPE - Association Française des Psychologues de l'Éducation
Nationale - Tous droits réservés

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Défendons l'école maternelle, toujours !

Après la publication de la note d'analyse du Conseil Supérieur des Programmes parue en décembre et suite à une tribune publiée dans Libération, notre collectif a demandé une audience au ministre de l'Éducation nationale le 11 février. Nous souhaitons, en tant que professionnels de l'éducation, être associés aux travaux de réflexion sur les programmes de l'école maternelle.

Après une relance le 19 mars, nous avons obtenu une réponse de non-recevoir le 8 avril. Il nous a été stipulé qu'un groupe de travail, dont on ne connaît pas les membres, réuni depuis janvier, proposait un texte « amodié » (sic) aux organisations représentatives siégeant au Conseil Supérieur de l'Éducation. Il nous a été recommandé de nous rapprocher des syndicats faisant partie du collectif pour en prendre connaissance et ainsi contribuer à la consultation.

Les organisations syndicales ont effectivement reçu, le même jour, un « projet de programme 2021 » et une convocation à une réunion le 14 avril. Depuis, une nouvelle version du texte ministériel a été envoyée le 5 mai aux syndicats et une commission spécialisée du Conseil supérieur de l'Éducation s'est tenue. Le 19 mai, nous avons reçu une dernière version qui prend en compte certaines modifications portées par les organisations membres de notre collectif qui siègent au CSE.

Néanmoins, le CSP n'a pas fait son travail pour évaluer le programme de 2015 avec celles et ceux qui le mettent en oeuvre, c'est-à-dire les enseignant-e-s en maternelle, et cette concertation n'a pas inclus les mouvements pédagogiques qui ont des analyses et des propositions à faire valoir.

Les aménagements de ce « programme 2021 » de la loi « pour une École de la confiance » ne modifient pas complètement les grandes orientations du programme 2015 mais en changeant en partie l'esprit qui était celui de la loi « sur la refondation de l'École de la République ». Les éléments de progressivité ajoutés, notamment concernant la langue et la phonologie, et une anticipation des attendus nous inquiètent. Ils se rapprochent fortement des contenus des évaluations

de CP qui semblent alors piloter les attendus alors que celles-ci, selon leurs concepteurs, identifient certaines habiletés remarquables qui ne peuvent être attendues de tous les enfants.

À la veille du vote de ce texte au Conseil supérieur de l'éducation le 27 mai, nous restons vigilants et continuons de défendre une école soucieuse du développement de l'enfant dans toutes ses dimensions et des progrès de chaque élève, dans le respect des différences si prégnantes chez les jeunes enfants mais aussi une école avec des objectifs communs ambitieux pour tous. Nous vous demandons à nouveau de prendre en compte toutes les modifications proposées lors de la séance plénière car celles-ci se fondent sur nos savoirs d'expérience professionnelle et les savoirs des recherches.

Paris, le 25.05.2021

Organisations signataires

AFEF

AFPEN

ANCP&AF

APMEP

CEMÉA

CRAP-Cahiers pédagogiques

**Collectif Éducation 94
FCPE
GFEN
ICEM-Pédagogie Freinet
SE-UNSA
SNUipp-FSU**